

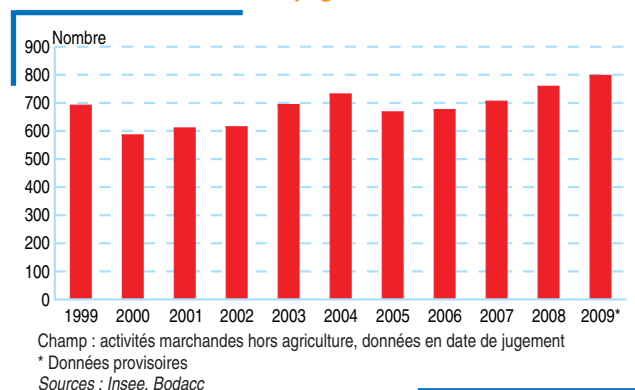
Hausse dans la plupart des secteurs

En 2009, 798 entreprises champardennaises ont fait l'objet d'un jugement prononçant soit l'ouverture d'une procédure de redressement, soit directement la liquidation judiciaire. Sur un an, dans la région, les défaillances ont augmenté de 5,1 %, moins qu'au niveau national.

Au sein de la région, l'Aube et la Marne se sont distingués par une hausse importante d'entreprises défaillantes. Le nombre de défaillances a diminué fortement dans les Ardennes, un peu moins en Haute-Marne.

La construction et l'industrie sont les deux secteurs les plus impactés par l'augmentation du nombre de défaillances avec respectivement des hausses de 12,6 % et 7,3 %. Le nombre de procédures augmente légèrement dans le commerce de gros et de détail, l'hébergement et la restauration (+3,1 %) et est stable dans le secteur des services. ■

Évolution des défaillances d'entreprise en Champagne-Ardenne



Cryl Pluym

Nombre de défaillances par département

Unités : nombre et %	2008	2009 (1)	Évolution 2009/2008
Ardennes	185	111	-40,0
Aube	157	229	45,9
Marne	312	361	15,7
Haute-Marne	105	97	-7,6
Champagne-Ardenne	759	798	5,1

(1) Données provisoires
Champ : activités marchandes hors agriculture, données en date de jugement
Sources : Insee, Bodacc

Nombre de défaillances par secteur d'activité

Unités : nombre et %	Champagne-Ardenne		
	2008	2009 (1)	Évolution 2009/2008
Industrie*	82	88	7,3
Construction	183	206	12,6
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	321	331	3,1
Services	173	173	0
dont activités de services**	72	68	-5,6
autres***	101	105	4
Ensemble	759	798	5,1

Champ : activités marchandes hors agriculture, données en date de jugement
(1) Données provisoires
* industries agricoles et alimentaires comprises
** activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien
*** information et télécommunication, activités financières, activités immobilières, enseignement, santé et action sociale, autres activités de services
Sources : Insee, Bodacc



>> Définitions

• Typologie des défaillances d'entreprise

La défaillance d'entreprise ne doit pas être confondue avec la notion plus large de cessation d'activité.

La défaillance d'entreprise correspond dans les statistiques de l'Insee à l'ouverture d'une procédure de jugement de redressement judiciaire, dans un tribunal de commerce ou dans un tribunal de grande instance, à l'encontre d'une entreprise. Cette procédure intervient lorsque l'entreprise est en situation de cessation de paiements, c'est-à-dire lorsqu'elle ne peut plus faire face à ses dettes. Elle ne se traduit pas toujours par une liquidation.

La cessation d'une entreprise correspond à l'arrêt total de son activité. Les liquidations qui font suite à une défaillance d'entreprise ne représentent qu'une petite partie des cessations d'entreprises.

Les statistiques de défaillances d'entreprise couvrent l'ensemble des jugements prononçant, soit l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, soit directement la liquidation judiciaire. Elles ne tiennent pas compte de l'issue des procédures : redressement par continuation ou reprise, ou liquidation.

• Deux dates pour les défaillances

L'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire fait toujours l'objet d'une inscription au Bulletin des annonces civiles et commerciales (Bodacc). Pour un même événement on enregistre donc deux dates :

- la date de jugement, date à laquelle la procédure de redressement judiciaire a été effectivement ouverte dans le tribunal de commerce ou le tribunal de grande instance ;
- la date de publication, date à laquelle l'information légale a été publiée dans le Bodacc.